

COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du mardi 11 février 2020

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

## Nombre de conseillers :

en exercice	11	<b>Présents</b> : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN.
présents	10	<b>Absent excusé</b> : Xavier CULEUX. qui donne pouvoir à Michel BACARISSE.
votants	11	<b>Secrétaire de séance</b> : Gérald MABILE
Délibération n°	10/2020	

## Objet : BUDGET PRIMITIF 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu la délibération n°1/2020 approuvant le compte administratif 2019 de la commune,

Vu la délibération n°2/2020 approuvant le compte de gestion 2019 de la commune,

Vu la délibération n°3/2020 approuvant l'affectation du résultat 2019 de la commune,

**CONSIDERANT** la présentation de Mr le maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de voter le budget primitif 2020 de la commune au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

**ADOpte** le budget 2020 de la commune comme suit :

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à la somme de 356 394 €

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à la somme de 281 547 €

**PRECISE** que les reports de la section d'investissement pour l'année 2019 sont intégrés au budget 2020.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 11 février 2020

Le Maire,

Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 13 février 2020